L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

E. [illegible] & Co. No 73, Rue de Chartres Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 MAI 1862

C. F. [illegible] F. LIMET. [illegible] [illegible] Editeurs-Propriétaires

[illegible]-Orléans,
SAMEDI MATIN, 10 MAI.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C E Forstall, à la Bourse des Marchands—Grande propriété à McDonogh—Aussi, un lot de terre encoignure [illegible] et Miro

Par D. E. Morphy, 47, Magasins—Café et savon.

Par M. [illegible] Vanselingen & Co, à la Bourse des Marchands—Résidence sur le chemin de fer de Jackson, [illegible].

Par R. Scott, à 10 heures, à l'encoignure des rues [illegible] et Natchez — Café, eaux-de-vie, whisky, [illegible] d'olive, vins, etc.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 63 — marchandises sèches et chapeaux.

Par D E Morphy, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 47— articles divers.

Par Palfrey & Co, à midi, à la Bourse des Marchands — billets de banques [illegible] de chemin de fer et actions de banques.

L'AVENIR.

Les penseurs européens qui suivent attentivement la marche des évènements sur ce continent, doivent être saisis d'un étonnement profond à la vue du spectacle étrange que leur offre cette guerre acharnée entre les deux sections d'une république, dont la grandeur et la puissance naissantes étaient à la fois un sujet d'admiration et d'alarme pour les nations du vieux [illegible]. Ils se demandent quelle sera l'issue du [illegible] et cherchent vainement la solution des [illegible] qui resteront à résoudre à la fin de [illegible], en admettant qu'elle puisse prendre [illegible] dans un temps prochain.

[illegible] la folie d'un Lovejoy, qui ne voit de [illegible] l'union que dans l'abolition des institutions du Sud, et les illusions de quelques [illegible] honnêtes qui croient possible la restauration de l'union par la seule force des [illegible], il y a un abîme. Le fanatisme des abolitionistes ne mérite pas les honneurs de la discussion, mais il importe de réfuter l'erreur de ceux qui ne comprennent pas que la substitution du principe d'autorité au principe de self government est le renversement de toutes les institutions américaines au Nord comme au Sud. Il ne suffit pas de dire: nous allons prouver à ceux [illegible] nous résistent que nous sommes les plus nombreux et les plus forts, nous allons tout conquérir, tout séduire à l'obéissance, tout subjuguer. Un peuple qui a la prétention d'être éclairé et de savoir où il marche, doit se demander ce qu'il fera ensuite, et jeter un coup d'œil sur l'avenir que réservera au pays tout entier cette conquête de la moitié la plus faible par la moitié la plus forte—en la supposant possible.

C'est précisément ce que vient de faire un unioniste éminent du Nord, qui a servi avec distinction dans l'armée fédérale et dont la parole a quelque autorité. Dans la lettre suivante, datée de Washington, le 28 mars, et qui a été publiée dans le *New York Express*, les questions d'avenir sont posées sérieusement et examinées avec impartialité.

Ce que dit ce *soldat de l'Union* mérite d'être sérieusement posé par tous ceux qui sont engagés dans la même cause. Malheureusement les hommes sensés et modérés ne sont guère écoutés dans les crises révolutionnaires:

"J'ai été tellement frappé, en lisant dernièrement le "Journal de Russell dans l'Inde," de l'application singulière qu'on peut faire à l'état présent de nos propres affaires, d'un grand nombre de remarques faites par cet Anglais distingué dans ses commentaires sur les affaires de l'Inde, que je dois réellement vous prier, pour obliger quelques amis dévoués de l'Union et moi-même, de reproduire le passage ci-inclus de ce livre. La lecture de ce passage ne peut manquer de suggérer à tout esprit réfléchi la question fréquemment faite: "Que ferons-nous de nos rebelles quand nous les aurons battus? Comment pacifierons nous notre pays ensuite?"

"C'est, en ce moment, une question de la plus haute importance, d'une importance qu'il ne faut pas chercher à amoindrir. Nous proposons-nous de recommencer les rigueurs et les violences qui, pratiquées dans le Missouri, ont converti le plus loyal des Etats à esclaves de l'Union en un vaste camp sécessioniste, et pendant toute une année ont arrêté la marche de la grande expédition du Mississipi, nous ont privé pendant cette période de temps des services de cent mille de nos soldats qui auraient dû être employés ailleurs, ou ferons-nous un second essai de cette tolérance et de cette patience sages, et ferons-nous de nouveau preuve de cet esprit de conciliation qui nous a conservé le Kentucky?

"On peut s'attendre à ce que bientôt nos armées [illegible] aurons couvert le Sud. *Et puis après?* [illegible] nous ne pouvons les y maintenir toujours. Il est même extrêmement douteux que nous puissions les y garder pendant une autre année, car n'oublions pas qu'en moins de [illegible] nous avons été dégoûtés à la mort de notre petite guerre avec le Mexique, et que nous avons véritablement prié—en les achetant même pour cela—les mexicains vaincus de nous donner la paix, tant nous étions pressés de l'avoir.

"La paix, alors, sera pour nous un besoin—la paix, il faudra que nous l'ayons un jour avec le peuple des états séparés; et pour l'obtenir, il faudra que nous fassions quelque chose de plus que de disperser simplement leurs armées et de parcourir leur pays. Comment, donc, pouvons-nous espérer l'assurer? Sera-ce par des actes de confiscation et de violence—par une politique de vengeance—en lâchant sur eux les chiens hargneux de l'abolitionisme, les mêmes qui les ont précipités dans cet acte de folie? Justifierons-nous ainsi leurs chefs et ferons-nous une vérité du mensonge même avec lequel ils les ont induits à la rébellion? S'il en est ainsi alors il faut renoncer à tout espoir de restaurer l'Union maintenant et pour toujours. Nous ne pouvons, dans une telle éventualité, rappeler trop tôt nos armées et commencer à réduire nos dépenses; car, tôt ou tard, nous serions obligés de le faire, et il vaut mieux le faire maintenant, au moment où couronnés par la victoire nous pouvons, au moins, le faire avec honneur.

"Si quelqu'un doute de ce résultat inévitable, alors il doit croire de deux choses l'une, toutes deux impossibles: ou les contribuables du Nord et de l'Ouest qui n'ont pas encore digéré les impôts de cette guerre, et qui ne commencent même pas à le faire maintenant, entendent, pour tout le temps à venir, se charger de l'entretien d'une armée permanente de 200,000 à 300,000 hommes—ou bien le léopard du Sud, quand nos armées auront été débandées, se soumettra humblement à tous les maux que la malice des abolitionistes pourra lui infliger.

Aucun homme d'Etat, aucun homme de sens ne peut admettre l'une ou l'autre de ces hypothèses; il n'y a qu'un idiot ou un fou qui puisse y croire. Aussi quand je vois des hommes qui s'intitulent hommes d'Etat et qui devraient être au niveau des hommes de sens se faire les défenseurs de mesures dont l'effet certain doit être d'irriter les esprits au Sud, de les exciter jusqu'à la fureur, de les enflammer jusqu'au désespoir—de mesures qui, en détruisant les derniers restes de sentiments unionistes, doivent unir tous les partis au Sud comme un seul homme et les *convaincre qu'ils n'ont rien à perdre, mais, au contraire, tout à perdre par la soumission*—quand je vois cela, je ne puis [illegible] la conviction que ces hommes que je [illegible] pas d'être des insensés, sont alors [illegible] de l'Union et des traîtres—des ennemis bien plus dangereux que les rebelles en [illegible] traîtres plus noirs, des traîtres [illegible] que l'archi-traître William L. Yancey.

UN SOLDAT DE L'UNION.

[illegible] Mobile—Nous trouvons les nouvelles [illegible] dans le *Mobile Register* du 4, apporté [illegible] voyageur:

[illegible] Whitesides, capitaine C. W. Nor[illegible] le départ de la ville de St Louis avait [illegible] vendredi, est arrivé ici hier à 9 [illegible] avec une pleine cargaison de [illegible]. Le capitaine Norton nous [illegible] qu'il ne lui est rien arrivé d'intéressant [illegible]. Il ne [illegible] à Grant's [illegible] Lieutenant [illegible]

[illegible] de Washington, à la date de [illegible] des [illegible] au [illegible] de la législature de l'Ohio [illegible] Columbus, Ohio, le service de leurs [illegible].

-La Chambre de Commerce de New-York a adopté un mémorial pour le Congrès, proposant de lever [illegible]

[illegible]

---

rendrait le tarif, complèteraient la susdite somme.

Dans un grand discours, le sénateur Henderson a dénoncé le bill de confiscation comme inconstitutionnel. Il dit qu'aucune loi de la guerre ne peut enlever ses biens et ses terres même à un ennemi.

Les points principaux du traité Seward Lyons pour la suppression de la traite des nègres sont le droit de visite, exercé sans limite par les bâtiments de guerre, employés par les deux puissances, et la punition sommaire des parties engagées dans ce commerce.

Je viens de voir un monsieur de Richmond, qui dit que la visite de M. Mercier, à Richmond, n'avait rien d'officiel dans son but, ainsi que le ministre l'a dit lui-même à un sénateur confédéré. Il est venu simplement pour voir par lui-même l'état des choses.

Reverdy Jonhson a écrit une lettre qui démontre l'inconstitutionnalité de l'acte qui abolit l'esclavage dans le district de Colombie.

Le juge Birch a prononcé à Chillicothe, le 23 avril, un discours très fort, contre l'émancipation, lequel discours a rallié les conservateurs des deux partis.

A propos de cette dernière nouvelle, nous ne doutons pas qu'il n'y ait à Washington et dans toutes les armées du Nord, bon nombre de gens parfaitement dégoûtés des stupidités de Port Royal et des dispositions abolitionistes du Congrès fédéral, mais ils sont complètement impuissants et leurs dénonciations ou leurs oppositions, si constitutionnelles qu'elles puissent être, ne serviront qu'à faire sentir plus vivement la nécessité d'en finir avec l'esclavage pour n'avoir plus à soutenir de discussion par la suite.

CE QU'ON DIT ET CE QU'ON FAIT.—D'après les dépêches du comte Russell, publiées dans l'*Observer* de Londres, sur les affaires mexicaines, il paraît qu'il y a eu quelque discussion parmi les alliés à propos de leur invasion au Mexique. Ils reprochent au maréchal Serrano, le commandant espagnol des forces de terre des trois puissances, d'avoir excédé les limites de la convention, en ce qui concerne le but de l'entreprise. Le comte Russell charge le ministre anglais à Madrid d'informer positivement le gouvernement espagnol que les forces alliées ne doivent pas être employées pour priver les Mexicains du droit de choisir la forme de leur gouvernement. "Si, dit le comte Russell, les Mexicains trouvent convenable d'inviter l'archiduc Ferdinand Maximilien à occuper le trône du Mexique, à la bonne heure: mais l'Angleterre ne consentira pas à ce qu'on impose au Mexique un gouvernement ou un chef qui serait antipathique au peuple de ce pays."

Personne plus que nous n'approuve ces sentiments; mais pourquoi le ministre anglais ne parle-t-il pas ainsi à propos de l'Inde et de l'Irlande qui n'aiment, certes, pas le gouvernement de la Grande Bretagne et qui le changeraient vite contre un autre si elles pouvaient? Pourquoi l'Angleterre ne parlait-elle pas ainsi à propos du Canada, il y a vingt ans, et pourquoi ne parle-t-elle pas ainsi à propos du Sud? Les Mexicains sont-ils plus respectables que les Irlandais et les Canadiens? Les mexicains sont-ils plus respectables que les onze, douze, treize ou quatorze Etats du Sud de l'ancienne Union, Etats qui seraient pourtant bien aises de se donner un gouvernement distinct du gouvernement des Etats du Nord? Les paroles du ministère anglais varient chaque jour comme celles du *Times* et, en droit politique, elles n'ont pas plus de valeur.

LA PRISE DE LA NLLE-ORLEANS CONNUE A NEW YORK.—Nous trouvons l'extrait suivant du *Herald* dans la *Tribune* de Mobile, du 5 mai:

Ce que la vieille Angleterre ne put accomplir avec toute sa puissance vient d'être accompli facile nent par la Nlle Angleterre. La manière dont le succès a été obtenu mérite tous les éloges. En trente heures nos braves gens ont consommé leur victoire et apparu devant la grande ville du Sud-Ouest pour recevoir sa soumission.

Se livrant à des commentaires le *Herald* dit dans son premier article:

Nous avons à enregistrer aujourd'hui un des plus importants évènements de la guerre contre la rebellion. Suivant les nouvelles reçues hier au département de la guerre du général Wool, à la forteresse Monroe et du général McDowell, sur le Rappahannock, les journaux *rebelles* de Petersburg et de Richmond annoncent que la Nlle Orléans est occupée par l'armée de l'Union.

Ainsi, pendant que nous étions occupés à pousser nos coûteuses expéditions sur les eaux du Mississipi et vers les côtes pour assaillir les villes fortes du Sud et les subjuguer une à une, le plus grand port de coton des *Rebelles* est tombé dans nos mains.

L'*Inquirer* de Philadelphie du 26, dit:

Des dépêches reçues hier des généraux Wool et McDowell nous donnent l'importante nouvelle de la prise de la Nlle-Orléans par nos troupes; cette ville est rentrée sous la domination du gouvernement des Etats-Unis.

Voici ce que nous trouvons de relatif aux discussions du Congrès de Washington:

24 avril.—Le Sénat a ratifié le traité Seward-Lyons, supprimant la traite des nègres. Le comité du Sénat a adopté le bill de la Chambre, qui organise le territoire d'Arizona et qui applique le proviso Wilmot à tous les territoires. L'amendement de Sherman limitant le bill de confiscation aux personnes qui occupent un emploi officiel sous le gouvernement de Richmond, a été adopté par 27 contre 11. L'amendement de King, comprenant toutes les personnes qui donnent assistance à l'ennemi pendant la guerre, a été repoussé. Le bill qui reconnaît Haïty et Liberia a été adopté par 37 contre 7. Au Sénat, M. Powell, du Kentucky, a accusé de tyrannie et d'usurpation les autorités fédérales qui font arrêter les citoyens du Kentucky. A la Chambre, Lovejoy dit que les défenseurs de l'esclavage sont les défenseurs de la rébellion, et que le devoir du gouvernement est de détruire l'esclavage pour conserver la république et l'union.

Vallandigham dit que le discours fait par Wade en dehors du Congrès contre le parti démocrate, l'a grossièrement scandalisé. Il appelle Wade un menteur, un chenapan, un lâche

CHRONIQUE LOCALE.

Nègres fugitifs.—Nous désirons appeler l'attention des autorités sur un fait très grave. Beaucoup d'esclaves donnant à l'entrée des troupes fédérales à la Nlle Orléans une fausse interprétation, se sont crus autorisés à abandonner leurs maîtres et se tiennent obstinément cachés. Nous savons de source certaine que des démarches ont été faites auprès du maréchal-prévot, et que celui-ci a délivré aux parties qui se plaignaient, un permis qui leur donne accès aux dépôts, aux camps et à bord des navires, pour rechercher leurs esclaves. Il est évident, néanmoins, que chaque maître ne peut pas visiter en détail tous les endroits où il suppose que ses esclaves sont cachés et que les perquisitions doivent être faites par l'autorité municipale.

Le maréchal prévot a déclaré que les fédéraux n'emploient que les nègres libres, mais comme il leur est impossible d'avoir à cet égard aucune preuve positive et qu'ils sont obligés de s'en rapporter à l'assertion des travailleurs noirs, il est urgent que le maire et le chef de la police prennent conjointement des mesures propres à prévenir une fâcheuse confusion. Qu'ils obtiennent, par exemple, du commandant en chef qu'aucun nègre ne soit admis à travailler pour le compte du gouvernement des Etats Unis, s'il n'est muni d'une permission de son maître contresignée à la mairie. Cette simple précaution mettrait fin probablement à un état de choses qui s'aggrave tous les jours.

Les évasions deviennent en effet de plus en plus nombreuses, et l'on ignore où se réfugient les esclaves qui disparaissent ainsi de chez leurs maîtres. Or, voilà précisément ce qu'il importe de savoir tout de suite. L'intérêt public et privé exige que l'on soit renseigné à cet égard. Nous comptons sur le zèle et l'énergie du maire et sur l'infatigable activité du chef de la police. Qu'ils fassent tous leurs efforts, d'abord pour mettre un terme aux évasions, et ensuite, pour savoir où se trouvent les nombreux esclaves qui ont abandonné le domicile de leurs maîtres.

Blessé.—Un boucher du nom de Jeanneaux a été blessé, hier matin, au marché Tremé: le boucher qui soutenait un quartier de bœuf a cédé sous le poids et le malheureux Jeanneaux a été frappé sur la tête.

On craint que la blessure ne soit très grave.

Blocus.—L'embouchure du Nouveau Bassin est bloquée; aucune goëlette ne peut entrer dans le canal ou en sortir sans un permis du prévôt fédéral.

Disparition.—Le *Bulletin* annonce depuis plusieurs jours et le *Picayune* a annoncé hier la disparition de M. Sames Wilson qui, depuis nombre d'années, était chargé de la comptabilité du premier de ces journaux.

Il a quitté le bureau dit le *Bulletin*, lundi soir, à 8 heures et on n'a plus entendu parler de lui. Il avait eu, quelques jours auparavant, une attaque de nerfs et en souffrait encore. C'est un homme de cinquante ans et robuste; il a les cheveux noirs et courts, est d'une taille d'environ cinq pieds huit pouces et demi. Il portait une redingotte noire, un gilet de dessous en mérinos noir, un pantalon gris et un chapeau de casimire noir. Il a la vue très basse et porte toujours des lunettes en or.

La personne qui le fera découvrir recevra une récompense libérale au bureau du *Bulletin*, rue Gravier, No 37.

Arrestations.—Aucune arrestation importante n'a été opérée dans le Premier, Troisième, et Quatrième District.

Le recorder du Deuxième District a fait écrouer plusieurs individus suspects et dangereux.

John Dowd a été arrêté pour avoir violemment assailli Wiske Cullivan.

Jos. Blaize, h. c. l., a été arrêté sous prévention d'abus de confiance.

Auguste Louvet et François Daurois ont été arrêtés dans la rue Villeré. Louis Thibet les accuse de tentative de meurtre. Les inculpés ont fait feu sur lui; on en a trouvé quatre pistolets sur eux.

Cour du Prévot.—Le juge Bell a prononcé, hier matin, les sentences suivantes:

Joseph Conery, compagnie H. du treizième régiment du Massachusetts, ivresse—deux mois de pain de moine.

Wm C. Barnes, compagnie H. du douzième régiment du Maine, ivresse et tapage—deux mois de pain de moine et trois mois de corvée.

Charles Thorn, même compagnie, ivresse—trois mois de corvée.

—John B. Newcomb et Charles N. Shank, arrêtés pour avoir fait passer des marchandises en contrebande, de la ville dans les lignes confédérées, ont comparu devant le magistrat, qui, après interrogatoire, a ordonné que ces marchandises (musiques, lettres, vêtements, etc.), fussent confisquées, que le cheval et le waggon employés à les transporter fussent livrés au quartier-maître, que Newcomb fût condamné à trois cents piastres d'amende et restât en prison jusqu'à ce qu'il ait acquitté cette somme.

—Hugh Maguire, compagnie F. du treizième régiment, ivresse et tapage, trois mois de pain de moine et trois mois de corvée.

—Thomas Ford, qui avait été arrêté pour ivrognerie, n'appartenant pas à l'armée des Etats Unis, a été relâché.

La Ville.—Calme plat, des limites de Lafayette aux Casernes, et du fleuve au lac.

En revanche, il a beaucoup plu de neuf à dix heures du matin; quelques rues ont été en partie inondées, et les oiseaux de mauvais augure voyaient déjà la Nouvelle-Orléans transformée en Venise.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CROISSANT.—On trouvera dans nos colonnes le treizième bilan annuel de cette Compagnie. Eu égard aux difficultés des temps, les résultats obtenus sont très satisfaisants. Les primes nettes de l'année s'élèvent à $235,687 35 et l'actif de la Compagnie à $1,400,000. Le conseil des directeurs a résolu de payer l'intérêt habituel de 6 0/0 restant du *scrip* de 1859, et de déclarer un dividende en *scrip* de 50 0/0 sur les primes nettes de l'année passée.

☞ Hoffman & Marks recevront les billets Confédérés en paiement des marchandises qu'ils vendent, ce matin, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 63.

☞ Une lettre adressée à M. Jacques Charbonnet demeurant au coin des rues Grands-Hommes et Indépendance, a été déposée au bureau de ce journal.

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

PAR CLÉMENCE ROBERT.

II. (Suite.)

Le guide du jeune étranger qui pénétrait pour la première fois dans le bois de Saint-Pierre, le prit par la main, et le conduisit devant le chef des Compagnons de la nuit, qui exerçait sa souveraineté dans l'ombre et sous la salle naturel des branches de saule.

Alors, celui qui se présentait dans l'assemblée posa un genou en terre en disant:

—Chevalier du second grade, j'offre à mon supérieur l'eau, la terre et le feu; c'est-à-dire que, pour signe de fidélité, j'engage entre ses mains l'eau sainte qui tombera sur moi à ma dernière heure, la terre qui me recouvrira et la lampe qui brûlera sur mon tombeau.

Puis se relevant, il tendit au jeune chef la moitié d'une médaille avec un parchemin marqué de signes symboliques, et il ajouta:

—Mon nom au grand jour est Arthur d'Oberon. Voici mes titres d'initiation, et j'y joins ma foi de gentilhomme, qui est la même en tout temps et en tout lieu.

—Nous le recevons avec confiance, dit celui auquel il s'adressait, et vous trouverez en retour notre accueil fraternel.

Le noble carbonaro reprit avec un ton de distinction et d'amitié exquises:

—J'arrive de Paris où j'ai l'honneur d'appartenir à la *vente suprême*. Là, j'ai souvent entendu parler de vous, monsieur Bories, du zèle, du dévouement, de la haute intelligence que vous et vos amis apportez au service de la sainte cause; et, en arrivant à la Rochelle, je viens résider quelque temps, j'étais sûr d'y trouver des frères auxquels il me serait aussi doux que flatteur d'être réuni par la foi civique.

—Votre présence sera un bonheur parmi nous, monsieur, dit Bories. Vous venez de quitter les grands maîtres de l'ordre..... Vous nous parlerez de ces hommes qui sont l'âme de l'association, la source de toutes ses lumières.

—Oui, Lafayette.....

—Qui fut toujours le bon génie de la liberté. Benjamin Constant.

—Le haut penseur, le hardi philosophe.

—Le général Foy, Manuel.

—Illustres orateurs........ qui prennent la moitié de leur éloquence dans l'amour de l'humanité, et montrent qu'on n'accomplit de grandes choses qu'avec le cœur. Vous apportez ici, monsieur, leur bienfaisante influence; et je vous remercie de n'avoir pas perdu de temps pour venir à nous.

—A Fontenay, où je me trouvais ce matin, j'ai appris d'un *initié* que les carbonari de la Rochelle avaient une réunion cette nuit même; il m'a donné en même temps le mot d'ordre et indiqué le lieu de l'assemblée, ainsi que le signe qui désignent les maisons habitées par nos frères, où je trouverais un *introducteur*.... J'ai pu ainsi parvenir jusqu'à vous avant même de me rendre à la Rochelle.

—Nous nous rassemblons cette nuit pour un triste devoir, dit Bories; nous venons prier ensemble pour le colonel Caron, que le despotisme cruel vient de mettre au rang des martyrs.

—Je l'ai pensé, répondit Arthur d'Oberon. La persécution redouble......les agents actuels du pouvoir pèsent fatalement sur la nation en même temps qu'ils avilissent la royauté

—Au dehors, tout est opprimé ou asservi.... La vraie France n'existe plus que dans les souterrains et dans les bois du carbonarisme.

—Honneur donc à ceux qui propagent ses doctrines; honneur à vous qui les avez répandues dans cette contrée.

—Etant en garnison à Paris, répondit le jeune militaire, trois de mes camarades et moi nous fûmes introduits dans ce corps, institué pour nourrir et développer les sentiments de patriotisme et de liberté.... Déjà, dans la vie aussi bruyante que monotone de la caserne, nous avions souvent échangé nos réflexions et nos regrets sur la destinée de la France abattue.... Souvent aussi, dans des projets chimériques qui faisaient passer bien vite les heures de récréation, nous fondions une société plus digne, selon nous, des desseins de Dieu, et dont rien de ce qui existait ne nous offrait l'image. Nous voulions l'existence assurée, libre et digne pour tous les hommes; le mérite seul donnant la noblesse; la vertu dominant au lieu de la fortune; les plaisirs de l'esprit, les douceurs de l'amour remplaçant de toutes parts les intérêts cupides où l'homme s'absorbe et se consume loin de la lumière.... Et nous pensions souvent en nous voyant si loin de l'ordre social établi, être des enfants ou des fous..

—Et tout ce que vous dites là est justement inscrit aux tables de la loi dans la société secrète.

—Aussi nous retrouvâmes là nos pensées pré

---

sentées dans un langage brillant, sous une forme élevée et lucide. Ce fut pour nous une joie immense, un légitime orgueil d'avoir découvert la vérité dans notre simple ignorance, d'être arrivés sans prêtres au culte du vrai Dieu.

—C'est ainsi que nous entrons tous dans le sein du carbonarisme. Les systèmes les plus parfaits ne font pas des prosélytes, ils vont seulement chercher au loin leurs adeptes, qui s'éloquerent eux-mêmes.

—Ensuite, ajouta Bories, nous avons été trop heureux de propager cette doctrine, qui avait toujours été la nôtre, d'en devenir nous-mêmes les apôtres.......

—Sous le nom de *Compagnons de la nuit*.. Quoique vous ne soyez pas de ceux dont les ministres projets ont besoin des ténèbres pour s'accomplir.

—Ce nom a, dans notre pensée, une acception différente. C'est pendant la nuit que tout se forme dans la nature, que la sève fermente, que le bouton se dilate pour éclore au jour. De même, dans le sein de notre société, se prépare l'œuvre d'émancipation, de délivrance qui, dans son temps, devra paraître à la clarté du soleil.

—Je sens comme vous qu'il est beau de concourir en vie à cette tâche, et, s'il le fallait, de mourir pour elle.

Les officiers du carbonarisme se réunirent à leur chef pour accueillir le noble initié qui venait se joindre à eux. Il y avait à cette assemblée les principaux membres de la société secrète de la Rochelle: le capitaine Abassias, Castille, Asnès, Lefebvre, Gaidrai, Barnèdre, délégué de la vente suprême. Ce dernier se souvenait d'avoir rencontré le vicomte d'Oberon au comité central de Paris, et tous félicitèrent le jeune gentilhomme du double courage qu'il lui avait fallu pour dépouiller les préjugés de sa caste et entrer dans la cause populaire.

—Le monde monarchique est bien froid et bien aride, répondit-il; et pour qui porte une âme, il est plus facile que vous ne pensez de s'en détacher. Les honneurs, les plaisirs des anciennes cours ont repris leurs formes, leurs usages, sans reprendre leur prestige. J'ai été bien vite blasé avec ces vaines joies...... Il semblait que je fusse ces cusse d'avance usées dans mes pères, et je été heureux de venir au sein des sociétés libérales me retremper dans mes émotions nouvelles et une atmosphère vivante.

III

LES COMPAGNONS DE LA NUIT.

En ce moment, un étranger parut dans la clairière.

Cet homme, venant d'un enfoncement du bois, se présenta devant le président de l'assemblée.

Il remplit le simple cérémonial usité dans le carbonarisme, comme l'avait fait le vicomte d'Oberon, et dit ensuite se nommer Hutel et être un des tristes débris de l'empire, persécuté par la monarchie régnante.

Il venait seul, au lieu d'être, selon l'usage, présenté par un des membres de la société; mais ses titres étaient en règle, sa figure, autant qu'on pouvait en juger par la faible clarté de la nuit, offrait bien l'expression rude et découragée de vieux soldat au lendemain de l'empire. D'ailleurs, dans une corporation qui grossissait rapidement (1), et dont les membres voyageaient sans cesse pour servir de communication entre les différents sièges, on ne pouvait être sévère pour la réception des adeptes ou leur admission dans une nouvelle *vent*.

Le jeune chef reçut la moitié de la médaille que Hutel lui présentait, et lui donna l'accolade fraternelle.

—Frères, dit le nouveau venu, excusez-moi si j'arrive seul au milieu de vous et si j'observe mal les convenances...... mais un vieux soldat qui a perdu son drapeau est comme l'aveugle privé de la lumière du jour pour se conduire...... J'étais las de parcourir cette France où je ne trouve plus la France! où la gloire des armes est déjà oubliée de la nation et répudiée par le gouvernement qui est venu s'établir sans elle...... J'avais besoin de me trouver parmi vous pour entendre au moins parler de projets et d'espoir de vengeance.

—Nous accueillons tout ce qui souffre, dit Bories, tout ce qui souffre par la monarchie et se réunit à nous dans l'opposition à un régime oppressif; mais nous ne saurions répondre aux besoins de vengeance, ne songeant pas à soulever d'hostilités dans le pays, et à triompher de ses maîtres par la force des bras.

—Vous attendez un moment plus propice! dit le soldat.

—Nous n'attendons point le moment de prendre les armes, répondit le jeune chef. Nous plaindrons sur ceux qui succombent dans de telles luttes, en pensant toutefois qu'ils ne sont trompés dans leur noble courage.

—Quoi! reprit Hutel, vous, jeunes hommes destinés à passer votre vie sous les drapeaux, vos regrets ne sont pas pour l'honneur perdu de la France, vos vœux ne sont pas pour la voir renaître!....

—Ne nous accusez pas, dit Raoulx avec force; la gloire des armées nous sera toujours chère, mais que nous demandions pour cela un gouvernement militaire! L'armée est une portion du pays; mais elle ne doit pas tout absorber, tout dominer parce qu'elle n'est pas la nation.... Ecoutez aujourd'hui les députés de l'opposition, nos chefs et nos guides, ils commandent le cri de *Vive la Charte!* qui signifie pour eux vive la liberté; ils proscrivent le cri de *Vive l'Empereur!* qui signifie victoire appel au maître.

—Ainsi, dit encore Hutel, vous reniez le beau temps de l'empire?

Raoulx allait répondre, lorsqu'un autre carbonaro prit vivement la parole.

Ce carbonaro s'était tenu jusque-là à l'écart sur un bloc de granit.

C'était un homme d'environ trente-six ans, aux traits durs et sillonnés de cicatrices, à la haute stature et portant l'habit de paysan. Il disait se nommer Lambert et être cultivateur dans la campagne de Saint-Pierre, bien que l'expression de sa physionomie et de son langage, ses poses, ses gestes empreints de fierté et de résolution dussent faire penser qu'il avait vécu dans une autre condition. Mais nul de ses frères ne connaissait son passé, pas même Raoulx, avec qui il était étroitement lié. Ce personnage était un mystère pour tous; il était au moins une tête de la société secrète.

—Non, dit-il, d'une voix forte, puissante, et en se levant de toute sa hauteur, non, ce n'était pas un beau temps que celui de l'empire, que celui de la guerre..... Honneur au soldat qui travaille à ce rude labeur des conquêtes sans en rien prendre pour lui, qui supporte toutes les privations, toutes les fatigues sans se plaindre, et meurt en souriant sur le champ de bataille... Dans les circonstances données, il a fait ce qu'il a dû, dans sa sphère, il a été grand, sublime. Oh! nul ne le sent mieux que moi! ajouta cet homme d'une voix vibrante. Mais honneur à celui qui fait de la guerre la vie de l'humanité, appelée à des destinées plus hautes. C'est là ce que je lui reproche plus encore que de verser également les flots de sang pour sa propre fortune. Cependant, que dira-t-on du paysan assez vigoureux pour égorger son voisin et s'installer dans sa chaumière; puis aller de là dans d'autres demeures, en massacrer encore les habitants pour s'en rendre maître? Les hommes le maudiraient. Eh bien! que fait autre chose un conquérant que d'aller s'emparer par violence des pays voisins pour y installer sa couronne? Cependant, folie humaine, au lieu de le maudire, on l'adore, et il n'y a point de juge pour le condamner.

—Tu te trompes, ami, dit Raoulx, en élevant une main vers le ciel.

—La guerre, reprit cet homme avec la même véhémence; mais c'est un reste de la barbarie. L'homme s'en éloigne à mesure qu'il avance dans la vie de l'humanité. *Sauvage*, il se bat sans cause, comme le tigre, le taureau, et déchire les vaincus; *barbare*, il se bat pour gagner des terres plus fertiles et conquérir l'abondance; *esclave*, il se bat pour un maître, et, soldat gladiateur, il dit en passant devant un trône: *César, ceux qui vont mourir te saluent*. L'homme *libre* civilisé ne doit plus se battre pour rien ni pour personne. Avec la guerre, doit disparaître le gouvernement militaire. Et l'on couronne une épée, tristes là!

(A continuer.)

(1) En 1824, on comptait déjà trente-sept sociétés de carbonarisme en France.

Décédée hier soir à 8 heures, à l'âge de 28 ans, ELISABETH LANGE, fille de feu Adolphe Lange et de Henriette Amy. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi à 5 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire rue du Quartier, entre Galvez et Miro, derrière la case à pompe.

ATTENTION

☞ L'attention des capitalistes est appelée sur les bons et les actions de banques que MM. Palfrey & Co, vendent, aujourd'hui, à la Bourse des Marchands. Voir l'annonce.

ARGENT PERDU.

PERDU, lundi dernier, au marché aux légumes, deux paquets de billets enveloppés dans un mouchoir. La personne qui les rapportera à Manuel Sivoli, au même marché, rendrait service à une famille pauvre et recevrait une récompense convenable. 8mai—3t

RAISINS—1200 caisses à vendre par AVET BROTHERS, 17déc Enc. Bienville, 54 56 58 et 60, Vieille-Levée

---

Théâtre d'Orléans.

Représentation du dimanche 11 mai 1862. *Bénéfice de M. Deligne.*

1ère représentation du DUEL SOUS LE CARDINAL DE RICHELIEU, drame en 3 actes—1ère représentation de LA CORDE SENSIBLE, vaudeville en 1 acte—LE CAPORAL ET LA PAYSE—Vaudeville en un acte.

AVIS.

AYANT encore de 7 à 900 piastres de billets en circulation, et étant dans l'intention de liquider dans le plus bref délai, nous invitons les personnes qui en sont détenteurs, à se présenter le plus promptement possible pour le remboursement.

Le remboursement se fait pour toute somme de 5 cts et au-dessous, tous les jours de 6 heures du matin à 4 heures du soir.
10 mai—3t A. CONSTANT & Co, 2?, rue Hôpital.

Argent perdu.

PERDU, hier matin, en traversant le marché aux viandes à la rue Madison, un LIVRE EN BLANC enveloppé dans un exemplaire du *True Delta* du soir, renfermant environ cinq cents piastres en billets confédérés et en billets de particuliers. La personne qui rapportera le livre et son contenu au bureau de l'*Abeille* recevra une récompense de CENT PIASTRES.
10 mai—1

Chien trouvé.

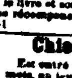

Est entré chez le soussigné, le 6 de ce mois, un jeune chien de Terre-Neuve. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais de nourriture et d'annonce.
14 mai—1f ZAUO APPOLLINIO, Rés. Toulouse et Tremé.

GARDE FRANÇAISE.
Brigade Européenne.

TOUS les [illegible] du régiment devront être présents aujourd'hui, à 9 heures A. M., à la caserne.
Le colonel E. MANINT. 10mai

BRIGADE EUROPEENNE.
Garde Française.—Ordre No 32.

LE conseil d'administration se réunira CE SOIR, à 6 heures précises, à la caserne rue de la Douane. La plus grande exactitude est requise. Le colonel E. MANINT.
Le Capitaine adjudant major, F. O. LACOUTURE. 10mai—

BRIGADE EUROPEENNE.
Garde Française.

LE conseil d'administration se réunira LUNDI, 12 de courant, à 7 heures P. M. Le colonel E. MANINT. 10mai—2t

BRIGADE FRANÇAISE.
TROISIEME REGIMENT.

LES officiers du régiment et les membres du conseil d'administration de chaque compagnie, sont convoqués pour aujourd'hui, 10 mai 1862, à six heures de relevée P. M., pour règlement de comptes.
10 mai—2 Le colonel, E. BROGNIET.

BRIGADE FRANÇAISE.
4me régiment — 2me compagnie.

TOUS les membres de la susdite compagnie sont priés de se réunir AUJOURD'HUI, à 6 heures précises du soir, chez M. BAKER, café de la Belle Créole, encoignure Orléans et Villeré, pour affaires concernant la compagnie.

Les membres qui ont [illegible] par leur absence et que de certaine remords de conscience attireraient à la réunion, sont priés de ne pas oublier leur porte-monnaie. Les absents ne subiront ni les rigueurs du règlement, ni l'envoi de leur nom au Quartier-Général.
10 mai—1f E. PLESSIS, capitaine.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du CRESCENT, A LA NLLE-ORLEANS.

Treizième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte amendée, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires—Montant des primes pour l'année expirée le 30 avril 1862 ..... $454,415 70

Primes sur les risques d'incendie	$301,665 94
" dommages	71,678 76
" des rivières	71,486 95
" de la vie	385 00
	$454,415 70
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1861	$ [illegible]
Pertes payées dans la même période	
Sur les risques d'incendie	543 363 [illegible]
" des mers	[illegible]
" des rivières	[illegible]
	$ [illegible]
A déduire, intérêt, escomptes, profits et pertes, dépenses générales, réassurances, fond pour les dépenses contingentes	[illegible]
	45,760 36—$143,526 27
Balance net pour l'année expirée le 30 avril 1862	$235,687 35

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par des actions de Banques et Publics	$ [illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Effets pour primes, &c	97,615 00
Des pour primes et en voie de perception	[illegible]
Propriété foncière (bureau rue du Camp)	37,008 70
1,940 actions de Banques	[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane, des Etats Confédérés et de la ville	174,500 00
Scrip d'autres compagnies	200,100 00
En caisse	267,391 97
Total de l'actif	$1,400,[illegible]

Etat de la Louisiane.

PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Qu'on se souvienne qu'en ce 8 mai 1862, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, sont présentés Thomas A. Adams, président, et G. W. Spratt, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le précédent tableau est exact et une copie des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, président.
G. W. SPRATT, secrétaire.

Signé et assermenté à la Nouvelle-Orléans, pardevant moi, ce 8 mai 1862.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent par an sur toute certificats (non payés) de profit aux détenteurs ou à leurs ayants-cause. Ils ont résolu en outre de payer le reste de (soixante pour 100) sur le scrip de 1859 en billets confédérés, à partir du lundi prochain, 12 mai courant.

Ils ont également déclaré un DIVIDENDE SCRIP DE CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1862. Des certificats seront émis à cet effet à partir du deuxième lundi (onzième jour) d'août prochain.
THOMAS A. ADAMS, président.
GEORGE JONAS, vice-président.
G. W. SPRATT, secrétaire.

—DIRECTEURS:—

Samuel Bell,	P N Strong,
John Watt,	Thos. Henderson,
M. O. H. Norton,	J J Person,
G T Baddocks,	Cornelius Fellowes,
B B Sumner,	James Turner,
H M Wright,	E. B. Newman,
G S Hawkins,	Moses Greenwood,
M Frellsen,	W B Tullis,
S H Kennedy,	J J Hobin,
W G Robinson,	John G Gareth,
J W Carroll,	Alexander Dubil,
P Avendano,	John F Caldwell,
Samuel Smith,	A Isaino,
John D Bain,	Adam Giffen,
A W Bettin,	[illegible] Coves,
P Simms,	E Gillis. 10 mai

A vendre pour des billets Confédérés.

UN magasin en briques à trois étages, avec façade en granit, situé rue de la Levée, entre les rues Esplanade et Champs-Elysées. Ensemble cent actions de Banque du capital de la Banque des Citoyens, réduites à 93. S'adresser rue St-Louis, No 127, près Bourgogne. 8mai—3f

Gal[illegible] en or extra ﬁn, or en feuilles pour doreurs, élastique pour bottines.

A VENDRE en gros et en détail à de bas prix pour clore une consignation.
Les billets confédérés seront reçus en paiement.
9 mai—7 FERRER & Cie 66, rue Poydras

MAISON A LOUER.

Une maison située dans un bon quartier, dans la rue Claiborne, entre Dumaine et St Philippe, convenant à une grande famille, ayant deux salons, 4 chambres à coucher et six cabinets, cave &c; une grande cuisine à étage ayant 6 chambres: dépôt de bois et chambre à repasser. La cour est grande et bien briquetée. La bâtisse est en bon état; elle vient d'être peinte et badigeonnée. S'adresser à J. Lilly, rue Claiborne No 178. 9mai—2f

Demande de meubles de seconde main.

LE soussigné continue d'acheter, aux prix les plus élevés du comptant, toutes espèces de meubles de seconde main, pianos, &c. Echange et réparation de meubles S. T. GASANAVE, rue de la Douane, No 136, près Dauphine
8mai—2mi

Macaroni! Macaroni!

DEUX-CENT CINQUANTE caisses macaroni pour familles, à vendre par E. PIAGGIO,
9 mai—8f Encoignure Royale et St Louis.

Soie noire à coudre.

CENT livres soie noire à coudre (Italienne), à vendre chez D. GOUAUX & Co, 140, rue Royale.
8 mai—8f

BRIGADE FRANÇAISE.
Légion Française, — 2e Régiment.
CINQUIEME COMPAGNIE.

VOUS êtes priés de vous réunir en bourgeois, samedi 10 courant, à six heures et demie P. M., à la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts, des communications importantes devant être faites.
Par ordre du capitaine F. Forest EDMOND DEBAR, Sergent Fourrier.
9 mai—2

Régiments des Volontaires Français. — Brigade Européenne —Les officiers des deux régiments se réuniront samedi prochain, 10 courant, 6heures précises P. M., pour affaires de la plus haute importance.

La réunion aura lieu à l'arsenal de la rue Hôpital.
Colonel A. FERRIER, 1er Régiment. Colonel F. ARTIGUES, 2me Régiment.
8mai—3f

Lessive concentrée.

LESSIVE CONCENTRÉE, en magasin et à vendre par QUEYROUZE FAGS, 11 et 14, rue St-Louis.
11 mars

LES MACHINES A COUDRE De Grover & Baker
Pour des billets Confédérés.

LE stock entier des machines à coudre de Grover & Baker sera offert en vente pour des billets Confédérés, jusqu'au 15 mai; il se compose de machines de famille, destinées à l'usage des familles, de machines sur des tables et dans des boîtes. La supériorité de ces machines est reconnue partout. Les tailleurs et les cordonniers trouveront au dépôt des machines égales, sous tous les rapports, à celles de Singer.

Le magasin sera positivement fermé le 15 mai. On peut y acheter, aux anciens prix, du fil de soie et des aiguilles pour machines à coudre.

Les billets de la ville et du chemin de fer de Jackson, les billets Confédérés et les billets des personnes responsables seront pris au pair en paiement de machines vendues avant le 15. Les billets de banques (coupés) que les Banques ont refusé de payer seront également acceptés.

Dépôt, rue du Camp No 11.

N. B.—Le magasin est ouvert de 6 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 8mai—3f

Machines à vapeur et moulins à scie.

Pour des billets Confédérés.

A VENDRE, pour des billets Confédérés, avant le 15 mai, deux machines à vapeur, neuves, en parfait état, chacune de la force de 30 chevaux; une machine de la force de 20 chevaux. Mon magasin sera fermé à partir du 15 mai. Wm L. CUSHING,
8mai—3f Rue St-Charles, No 47

DOUBLONS ESPAGNOLS ET BILLETS DE BANQUES.

A VENDRE pour des billets Confédérés. S'adresser à Wm L. CUSHING, Rue du Camp, No 11.
8mai—3f

ECOLE PRATIQUE.
137.........Rue Dumaine.........137
INTERNAT ET EXTERNAT.
Classes du jour, de 9 à 3 heures et de 4 1/2 à 6 heures du soir.

PLUSIEURS personnes occupées le jour, nous ayant manifesté l'intention de prendre des leçons d'anglais, le soir, nous annonçons à ceux qui auraient le même désir qu'un cours spécial s'ouvrira dans ce lieu tous les soirs, à partir du 15 courant.

L'heure de la classe sera fixée ultérieurement pour l'accommodement de tous les élèves.
Prix $4 par mois payable d'avance.
8mai—3f CH. CARON, Directeur.

AVIS.

LE Porteur d'un billet hypothécaire de $700 00 souscrit par PAUL WERNER, à l'ordre de lui-même et par lui endossé, daté du 6 février 1861 et payable le 15 mai 1862, est informé que le montant dudit billet a été déposé à l'étude de M. A. Ducatel, notaire public en cette ville, rue Toulouse entre Royale et Chartres, à défaut de notice, attendu qu'il ne sera pas alloué aucun intérêt après la date sus-mentionnée.
Nouvelle-Orléans, 7 mai 1862.
8 mai—1t L. GUILBAUX

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société existante sous la raison sociale GUILBAUX & GIEFERS, de cette ville, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour.

Le sieur L. GUILBAUX reste seul chargé de la liquidation et continuera les affaires pour son compte personnel.
F. GIEFERS
L. GUILBAUX.
Nlle-Orléans, 27 avril 1862. 8mai—8f

Avis aux actionnaires de la compagnie d'assurance du Star.

LES commissaires de liquidation de la susdite Compagnie ont déclaré un dividende sur le fonds capital, payable sur demande à leur bureau, rue Carondelet No 14. 7 mai—6

AVIS.

LES soussignés paieront leurs billets, de 10 à 2 heures, au Southern Mills, rue Poydras, Nos 181 et 183.
D. J. HOCKERSMITH & Co.
6 mai—6f

Cigarres! Cigarres!!

TRENTE MILLE CIGARRES diverses qualités, à vendre par ANT COSTA, 16, rue de la Douane.
6 mai

AU PUBLIC.

LE soussigné annonce au public qu'il n'a pas émis de petits billets. HENRY SPITJADEN, Marchand de groceries, à l'encoignure B. O. des rues Villeré et Dumaine.
5mai—

Cheval Trouvé.

Dans la nuit du 26 avril dernier, il a été trouvé sur la Levée, 3me District,—Un CHEVAL sellé et bridé, hors d'âge, couleur café au lait.

Le propriétaire peut venir le réclamer en prouvant sa propriété, et payant les frais de nourriture, &c., chez M. J. B. Gerald, coin France et Levée. 5mai—9f

GRAISSE! GRAISSE!

QUARANTE tierçons graisse de l'Ouest et de choix, en magasin et à vendre par F. POUJOL, No 11, rue Toulouse.
5 mai—3f

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme DEBON,
275.......RUE DAUPHINE........275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 aout—1an—tlj

Moulin à coton de Lane.

FABRIQUE du fil de coton, ouate et coton à [illegible], Jefferson City, (La). Le fil de coton sera mis, sur commande, de la sorte employée et en numéros assortis 5@12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.
30 nov—7m L. R. LANE, Propriétaire.

L. C. Barbier & A. T. Wartemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 37 et Rue Poydras No 26.
17 mars

RHUM ET ALCOHOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 17 et 19, rue Toulouse
11 fév—

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

3 mai 1862.

AVIS est donné aux détenteurs de certificats de profits émis par la Compagnie d'Assurance de l'Union, pour l'année 1856, et dès aujourd'hui, que le dit certificat a été déclaré payable à la Compagnie, sur présentation et livraison desdits certificats à partir de ce jour.

Intérêt sur tous les certificats de profits émis par la dite Compagnie jusqu'au 30 avril dernier sera également payé, à partir d'aujourd'hui, aux détenteurs desdits certificats, au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues Canal et St Charles.
5mai—1m A. CHIAPELLA, Président.

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS,
SUCRE CONCASSÉ,
PULVÉRISÉ,
GRANULÉ ET
CLARIFIÉ,

Mélasse et sirops doublement raffinés.
Et valant tous ceux que fabrique le Nord.
A. THOMSON & Co.,
Rue Tchoupitoulas, No 46.
25nov—6m

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantité, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 82, Canal.

A vendre, 1000 caisses de savon de différentes marques. 21 nov—6m

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES soussignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Guébié, No 157, rue du Canal.
Bureau pour la vente des draps H. Œrting, No 60, rue de Chartres.

P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, grande ou petite quantité, au prix du marché.
27 fév—3 m ¼

Houblon—Houblon—Houblon.

CINQ balles nouvelle récolte, reçu dernièrement de la Havane, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St. Philippe.
19d

UN MULET a été trouvé depuis le 29 avril, chez M. Jeunesse, sur le canal Marigny, entre le chemin de Gentilly et Vieux Bassin.

Le propriétaire peut le réclamer en payant les frais d'avertissement et de nourriture. S'adresser à M. Jeunesse. 9mai—2f

CINQ caisses macédoine de légumes en 1/2 boîtes;
10 " champignons en 1/2 boîtes;
50 caisses 1/4 boites sardines à l'huile de Rodel;
1 " 1/4 " royans à l'huile;
1 " 1/2 " câpes

Et un assortiment complet de pâtés truffés et autres conserves alimentaires—A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 59, Vieille-Levée.
18 fév—15f

L. Marchand,

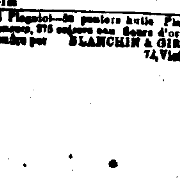

IMPRIMEUR,
No 24,
Rue Jefferson,
Entre Chartres et Levée.

Factures, Circulaires, Catalogues, Livres, Blancs de Cours, Brefs, CARTES, &c
[illegible] PATENT.
8avril—1m

HUILE Plagniol—50 paniers huile Plagniol—Ensuite, 275 caisses eau fleurs d'oranger supérieure, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 74, Vieille Levée
14nov

VENTES A L'ENCAN.

Vente sans réserve d'une grande propriété à McDonogh

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur. No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 10 mai 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Madison et Brügier, mesurant 150 pieds de face à chacune desdites rues. Ensemble une maison de deux chambres, galeries devant et derrière, et deux cabinets, cuisine, chambre à domestique, hangar contenant la cuisine, &c. [illegible]—Voir le plan à la Bourse.

Conditions, comptant—Acte pardevant P. E. Laresche, notaire public. 6 mai

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

☞ VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'*Abeille* du 29, du 30 et du 31 janvier. 31fév—

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

MM. Editeurs de l'*Abeille*.

☞ Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.
6fév— SES NOMBREUX AMIS.

Recorder du 2me District.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer que l'honorable LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place, et qu'il sera soutenu à l'élection du 2 juin prochain par les
28 avril VOTANTS DU 2me DISTRICT.

LOUISIANA ACADEMY.

LES cours de cette Institution dirigée par M. A. FENNER, ancien professeur de l'Université, sont en pleine activité.

Les classes de grec et de latin, ouvertes aux élèves sans rétribution supplémentaire, sont toujours confiées à l'habile direction de M. G. GASSIER.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 79 entre Royale et Bourbon. 8mai—10t

ACADEMIE JEFFERSON.

Rue Bourbon, No 43,

Sous la direction de G. J. LORD,

CETTE institution sera réouverte, lundi, 5 de mai, pour les externes seulement. On ne peut y recevoir aucun pensionnaire pour le moment.
5 mai—6

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 203, rue du Camp.
Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, le septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuels, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,134.
9 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

—DIRECTEURS:—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gribble,
E. Rocheron,	P. O. Nobiam,
G. M. Wright,	A. Reichards,
L. Millaudon,	G. Sebatier,
O. Lauve,	S. M. Darby,
J. M. Bassalde,	J. Tuyes.

La Compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes ou avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants de primes.
J. TUYES, Président.
21nov—6m, 3pc J. W. HINCKS Secrétaire

Alcool! Alcool! Alcool!

ALCOOL rectifié à 95 o/o, qualité supérieure, provenant de notre fabrique, à vendre en baril, demi baril et dame-jeannes, à la convenance des acheteurs.
11 avril—1m F. CLAVEL & Co, 77, rue des Magasins

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins Catalans
10 barriques vins de Bordeaux pour familles.
20 futailles cognac,
15 " Madère
100 caisses vins rouge et blanc.
Rue St-Louis No 65 entre Royale et Bourbon.
21 avril—1m J. BRUGERE.

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE DE GENEVE.

MES COLLET & OPX, encoignure Chartres et Quartier ayant un beau stock de montres et bijoux de Genève tels que—Bracelets, chaînes de montres, giletières, sautoirs et broches, vendront tout ce article à des prix très réduits.
Vente en gros et en détail 15avril—1m

Demande de Cuisinière.

ON demande une cuisinière française, inutile de se présenter sans les meilleures recommandations. S'adresser au No 11, rue Ste Anne, maisons Pontalba.
30 avril—

HOFFMAN et MARKS,
63.......Rue de Chartres.......63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dehors.
1avril—

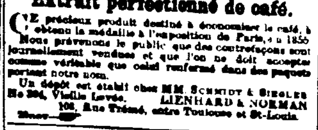

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, à obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1856.

Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter que l'extrait véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 204, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 106, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis.
29nov—6m

Fabrique de l'église St-Louis DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné au public que, conformément aux nouveaux arrangements relatifs à la susdite église, il ne sera reçu, à dater du 1er mai prochain, aucune commande de services funèbres et d'enterrements, et il ne sera vendu aucun emplacement ou four dans les cimetières St Louis, sans que préalablement le montant ne soit payé au comptant au bureau du secrétaire.
ANT. DUBUC, secrétaire, No 28, Place St-Antoine
15 av—1m3 p.s

PHARMACIE DE G. ROBIN, Encoignure Ste-Anne et Villeré.

ON offre à vendre en gros et au détail, à des prix très modérés, un grand assortiment de produits chimiques et pharmaceutiques de la maison MENIER de Paris, tels que Pyrophosphate de fer et de soude, Chlorure de zinc, Chlorure d'or, Lactate de zinc, Cinchonine Alumine, Brucine, Atropine etc., etc.

Essences et Alcoolatures diverses;

Poudres impalpables de Cinciane, Cachou, Cigué, Gingembre;

Ventouses, Scarificateurs, Serre-fines, Tubes, Ballons Cornues, Entonnoirs, Fioles françaises et américaines;

Médicaments patentés français et américains, tels que Sirop Duscurd, Elixir de Guillié, Sirop sulfureux de Crosnier, Sirop d'Asenit, Rob-boyveau l'Affecteur etc., etc.

Spécialités américaines, telles que Mustang Liniment, Ayer's Syrup, Smith's Tonic Syrup, Davis' Pain Killer, etc.

On trouvera en outre dix balles de Quinquina jaune, Gingenbre, Petit Absinthe, etc., etc.;

Alun rouge, jaune; Colle-forte, Colle de poisson; Parfumeries françaises et américaines, Savons de familles, Savons de toilette, Peignes fins, Peignes rond
20 nov—1f

MUSIQUE.
Maison T. E. Benoit,
SOURDES & CHASSAIGNAC
Successeurs.
MUSIQUE NOUVELLE!!!

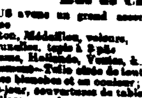

GRAND ASSORTIMENT
Toutes les nouveautés
LE PARDON!
FAUST!
HERCULANUM
ORGUES A MANIVELLE.

Amandes de Sarragosse.

AMANDES de Sarragosse—200 sacs qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Rue Royale, encoignure St Philippe
18 avril

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que

Wilton, Médaillon, velours,
Bruxelles, tapis à 3 plis
Ingrains, Hollande, Venise, &, &c.

Rembourrés—Toile cirée de toutes qualités et largeurs, Rideaux blanches et en couleur;

Abat-jour, couvertures de tables, devants de cheminées et paillassons; damasse de table, &c., &c., que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.
16oct—a A. BROUSSEAU & CO

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No
PIANOS de HERZ et de PLEYEL

AGENT de a[illegible] de Herz décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle, [illegible] agent des INSTRUMENTS SAX, HARMONIUMS, ORGUES A MANIVELLE [illegible] FOURNITURES DE [illegible] PREMIER CHOIX.

SALSEPAREILLE—Un lot de Salsepareille [illegible] Soin, à vendre par J. M. CABALLERO

VENTES A LENCAN.

Vente au comptant, positive et sans réserve, d'actions de bons hypothécaires du chemin de fer de Jackson, bons de l'Etat, actions de la Banque des Citoyens, de la Banque de la Louisiane, de la Banque du Canal, actions des chemins de fer de la ville, pour des billets Confédérés, en lots au gré des acheteurs.

PAR PALFREY & Co.
A. BOULIGNY, encanteur, bureau, rue Carondelet, No 43.

SAMEDI, 10 mai 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,
15 actions de la Banque de la Louisiane,
100 " [illegible]
20 " de la Banque de l'Etat,
100 " [illegible]
50 " de la Banque du Canal,
25 " des chemins de fer de la ville de la [illegible] (Nouvelle-Orléans),
.66 " du chemin de fer de Jackson,
25 " de la Banque d'Amérique,
—Actions de la Banque des Citoyens (stock comptant)
5 bons hypothécaires (8 0/0) du chemin de fer de [illegible] (Jackson),
—bons de l'Etat de la Louisiane, (6 0/0),
Conditions—comptant, en billets Confédérés.
10mai

Marchandises sèches, vêtements, bonneterie et un grand assortiment de chapeaux de saison, pour hommes et femmes

PAR HOFFMAN & MARKS.
J. HOFFMAN encanteur, rue de Chartres, No 63.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, 10 mai, à 10 heures du matin, au fort store, bien choisi, de marchandises sèches, comprenant: indiennes, cotons blancs et écrus, lawns, organdis, mousselines, toile à drap, toile imprimée, toile à moustiquaire, un assortiment de vêtements et chapeaux de saison. Le tout sera vendu sans réserve.

Conditions—comptant, payable en billets confédérés.
9mai

R. SCOTT, encanteur,

VENDRA SAMEDI, 10 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, 54, rue des Magasins, au coin de Natchez

20 sacs café, vins, eaux-de-vie, whisky, rhum, cigares, tabac, amidon, pie fruits, fraises au jus, poivre, liqueurs assorties, quatre caisses huile d'olives, vins de Madère, de Porto et de Sherry, &c. 10mai

Articles divers, pour clore des factures.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 10 mai 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins No 47—
35 rouleaux de corde, 10 barils de whisky, 15 sacs de farine de mais, 5 sacs de poivre, fèves, pêches sèches, 2 tierçons de riz, soufre, 14,000 cigares, 14 grosses moutarde, liqueurs assorties, etc.
Conditions—Comptant. 10mai

Café! Café! Café!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 10 mai 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins No 47—
56 sacs café d'excellente qualité.
Conditions comptant. 8mai—4f

Savon brut No 1.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 10 mai 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue des Magasins, No 47—
100 caisses savon brut, No 1
Conditions—comptant. 8mai—3f

Excellente occasion pour un placement—Magasin en briques, à trois étages, dans la rue Front Levée.

PAR GARDNER SMITH & Co, encanteurs.

SAMEDI, 17 mai 1862, il sera vendu, à l'encan, à midi, à la Bourse des Marchands—

Le magasin en briques, à trois étages, façade en granit, rue Front Levée, No 22, entre les rues Hôpital et Quartier. Le terrain a 22 pieds et [illegible] de face à la rue Front Levée sur 157 pieds et demi de profondeur.—Ensemble 2 2 actions de la Banque des Citoyens, réduites à 116 actions.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet pour actions (stock note) de la Banque des Citoyens au 11 décembre 1862 pour $5000, payable ou renouvelable conformément à la charte de cette Banque. Conditions, comptant

L'acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10mai

Assortiment général de groceries et de fantaisie et autres, vins, liqueurs etc, etc

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

LUNDI, 12 mai 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans le magasin de MM. Pinckard, Steel & Co, à l'encoignure des rues Dryades et Tchoupitoulas—

Un fort stock, choisi, de groceries, liqueurs, vins etc, etc. Pour les détails complets, voir les catalogues qui seront prêts vendredi prochain.
Conditions—Comptant. 8mai—4f

Bonne résidence sur le Chemin de fer de Jackson, près Amite, avec cent trente acres de terre.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & Co,
WILLIAM STER, encanteur,
Bureau, Commercial Place, No 29,

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 10 mai 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs—

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse de St Hélène, dans le Township 4 S. Range 7 E., renfermant 136 acres borné par des terres appartenant actuellement ou qui ont appartenu aux personnes suivantes: Au Nord, par les terres de G T Dunbar à l'Est et à l'Ouest par celles de G. P. McMichael et au Sud par celles de J. W. Dipreis. Ensemble les améliorations, une maison ayant quatre chambres, grand vestibule et deux cabinets; grande cuisine à mansarde, et dépendances. Une dépendance avec des réparations, une délicieuse résidence. La propriété est située directement sur le chemin de fer à environ 83 milles de la Nlle-Orléans et à un mille et demi au-dessous d'Amite.

CONDITIONS—Comptant en billets Confédérés, ou si l'acquéreur le préfère, la moitié comptant, le reste en un billet portant 6 pour cent d'intérêt.

L'acte de vente pardevant T. J. Beck, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 mai

Succession de Pierre André Durand.—No 18,858.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,
Bureau, 90, Passage de la Bourse

IL sera vendu samedi 10 mai 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 29 mars 1862, la propriété suivante, savoir

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bienville, Douane, Galvez et Miro, désigné par le No 12 de l'îlet No [illegible] sur un plan dressé par E. D'Hémécourt, en date du 16 juillet 1853 et déposé au bureau de P. C. Cuvellier, notaire public; lequel lot forme l'encoignure des rues Douane et Miro, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Douane, sur 115 pieds de profondeur.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets pour la somme de $165 66 chacun l'un du 19 juillet 1862, ainsi que douze mois d'intérêt à raison de 6 pour cent l'an et l'autre du 19 de janvier 1863, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an du 19 janvier 1861, jusqu'à échéance, lequel intérêt sera payé par l'acquéreur en outre du prix d'adjudication, et la balance comptant.

Acte de vente pardevant F. Percy, notaire public.
9 avril—7,24—1 et 10 mai.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Joseph P. MOREIRA—No 18,566.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes qui cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 7 mai Député Greffier

COGNAC, vin, huile, &c—10½ de pipes Cognac Jean Louis 1795, qualité supérieure,

3/4	pipes	Cognac Jean Louis,		1811
15/4	do	do	J H Dinen	1800
7½	do	do	do	1800
50/4	do	do	do	1800
15/8	do	do	do	1840
50/4	do	do	S Julins.	1842
37/4	do	do	A de Montesson	1840
20/4	do	do	Otard Dupuy,	1858
17/4	do	do	do	1858
19/4	do	do	F. Susan	1825
20/4	do	Sherry,		
20/4	do	Madère,		

20 caisses vin, Clos d'Estournel,
15 do vin Château Margaux 1848,
10 do vin Château Lafitte 1848
25 do vin Château Seguineau Margaux,
100 do Champagne Impérial, Bouché Fils & Dremo,
200 paniers Champagne, ancre
20 caisses prunes en pobans,
200 caisses huile d'olive
50 barils Bourbon whisky,
A vendre par J. & J TARDOS.
11 oct 43, Vieille Levée

Compagnie de chemin de fer de Pontchartrain.

Arrangement de printemps.

A partir de dimanche 2 mars 1862, le service des chars se fera ainsi qu'il suit

DE LA VILLE.			DU LAC.		
4	hres A. M.,	char à cheval	5½	hres A. M.,	train à vap.
6½	do	train à vapeur	7	do	do
7½	do	do	8½	do	do
9	do	do	9½	do	do
10½	do	do	11½	do	do
12	do M.	do	1	do P. M.	do
2	do P. M.	do	3	do	do
3	do	do	5½	do	do
4	do	do	5½	do	do
5	do	do	6½	do	do
6	do	do	8½	do	do
7	do	do	7½	do	do
8	do	do	9	do	do char à cheval

Le dimanche, un train extra partira à 1 heure.

Le train à vapeur, sur avis, s'arrêtera à la station de Gentilly.

Prix des billets—15 cents à chaque point. Les personnes qui désireront s'arrêter à la station devront en avertir le conducteur avant le départ du train.
5mars G. PANDELY, surintendant.

Macaroni, Macaroni,

1000 [illegible] macaroni d'Italie, à vendre par PIAGGIO & [illegible], 43 et 44, Vieille [illegible]

[illegible]

A vendre par [illegible]
16avril Rue [illegible]